AMPLEGEST PME

L'APPROCHE PRIVATE EQUITY APPLIQUÉE AUX PME ET ETI FRANÇAISES

À risque plus faible





4 5 6 7 À risque plus élevé

COMMUNICATION PUBLICITAIRE |

Veuillez-vous référer au prospectus et au document d'informations clés de l'OPC avant de prendre toute décision finale d'investissement



Petites capitalisations boursières françaises (PME et ETI)





Publication: Septembre 2023 |

Pourquoi Amplegest PME?

- L'univers des PME et des ETI françaises recèle d'opportunités de création de valeur qui ne sont pas identifiées par les analystes et le marché, permettant de bénéficier d'innombrables histoires de croissance et d'innovation
- * Un segment de marché dit « de niche » capable de délivrer des performances supérieures aux plus grandes capitalisations boursières avec une volatilité maîtrisée mais en contrepartie d'une plus faible liquidité
- Une analyse financière rigoureuse, selon les méthodes des professionnels du Private Equity, est selon nous l'approche la plus adéquate pour capter au mieux les opportunités offertes par ce marché

Les points clés



- Une sélection d'entreprises capables de délivrer de la croissance et peu sensibles à la conjoncture
- Une analyse financière poussée et entièrement réalisée en interne
- Des business modèles simples d'entreprises très peu, voire pas endettées
- Une vision moyen/long terme (taux de rotation compris entre 10 et 40 %)
- Une gestion de conviction : le Top 10 représente 40-50 % du fonds

label**Relance**



8

Les raisons d'investir



- Moins matures que les grandes, les petites et moyennes entreprises offrent des perspectives de croissance de leurs bénéfices intéressantes
- Une classe d'actifs qui permet de diversifier son investissement
- Contrairement au private equity, Amplegest PME dispose d'une liquidité quotidienne. Les avoirs restent ainsi disponibles, sans pour autant être garantis.

Les principaux risques

- Risque de perte en capital
- Risque de liquidité liés aux actions de petites et moyennes capitalisations: le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une volatilité élevée et une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Les risques du fonds peuvent être consultés dans le prospectus, disponible sur simple demande et sur le site : www.amplegest.com. Les données sont valables à la date de la présentation et sont susceptibles de changer à tout moment à l'initiative d'Amplegest. Elles ne constituent pas un conseil ou une recommandation d'investissement. Cette communication publicitaire ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative, et qu'elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement



AMPLEGEST PME

L'APPROCHE PRIVATE EQUITY APPLIQUÉE AUX PME ET ETI FRANÇAISES

À risque plus faible 1 - 2 - 3







6 7 À risque plus élevé

COMMUNICATION PUBLICITAIRE |

Veuillez-vous référer au prospectus et au document d'informations clés de l'OPC avant de prendre toute décision finale d'investissement

Comprendre, modéliser, valoriser le business

CONTACT

- * Rencontre management
- Communiqués financiers
- × Opérations spéciales

ANALYSE

- Comprendre le business
- Modéliser le business
- Valoriser la société

GESTION

- * Entrée dans le portefeuille
- * Enrichissement de la bibliothèque
- **x** Gestion des pondérations



Une équipe de gestion dédiée





Augustin BLOCH-LAINE GÉRANT ACTIONS 15 années d'expérience Diplômé de l'ESC Reims



Benjamin de LACVIVIER ANALYSTE-GERANT 8 années d'expérience

Master Finance d'entreprise -Université Paris X and Shanghai Université

2010: Licence Economie - Gestion (spécialisation Monnaie, Banque, Finance) - Université Paris X



Les risques du fonds peuvent être consultés dans le prospectus, disponible sur simple demande et sur le site : www.amplegest.com. Les données sont valables à la date de la présentation et sont susceptibles de changer à tout moment à l'initiative d'Amplegest. Elles ne constituent pas un conseil ou une recommandation d'investissement. Cette communication publicitaire ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative, et qu'elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement

